

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CP-16

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'Institut d'études européennes**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Arnaud ORAIN
Michel MANGENOT
Alain SINOUE
Pauline GALLINARI
Sylvie ROUXEL
Pierre QUETTIER
Eric FORESTIER

ARTICLE 2 –

M. **Arnaud ORAIN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

